

<p><b>Date Convocation</b> 15/05/2024</p> <p><b>Date Affichage</b> 15/05/2024</p> <p><b>Nombre de Conseillers</b></p> <p>- en exercice           <b>27</b> - présents               <b>18</b> - procurations       <b>04</b> - absents                <b>05</b></p>	<p>Le Vingt Deux Mai Deux Mille Vingt Quatre à 20 Heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de l'île d'Yeu, dûment convoqué, s'est réuni salle du Conseil Municipal à la mairie.</p> <p><b>PRESENTS 18</b> : Carole CHARUAU, Emmanuel MAILLARD, Judith LE RALLE, Michel BOURGERY, Isabelle CADOU, Laurent CHAUVET, Brigitte GIGOU, Michel BRUNEAU, Valérie AURIAUX, Rémy BONNIN, Michel CHARUAU, Didier MARTIN, Alice MARTIN, Corinne VERGNAUD LEBRIS, Manuela AUGEREAU, Patrice BERNARD, Line CHARUAU et Dany HERBRETEAU</p> <p><b>PROCURATIONS 4</b> : Anne-Claude CABILIC, Sandrine TARAUD, Marie-Thérèse LEROY AUGEREAU et Yannick RIVALIN qui ont donné respectivement procuration à Isabelle CADOU, Judith LE RALLE, Line CHARUAU et Patrice BERNARD</p> <p><b>ABSENTS 5</b> : Jean-Marie CAMBRELENG, Didier Gustave MARTIN, Stéphane GILOT, Sophie FERRY et Jérôme GEAY</p> <p><b>SECRETAIRE</b> : Rémy BONNIN</p>
---	---

## 124-CCAS – MODIFICATION DES MODALITES DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION COMMUNALE 2024

### Rapporteur : Carole CHARUAU

Lors du vote du Budget Primitif de l'exercice 2024, il a été approuvé une subvention d'un montant de 580 000 euros (Cinq cent quatre-vingt mille euros) à la section de fonctionnement au Centre d'Action Sociale (C.C.A.S.) de la commune.

Par délibération du 4 avril 2024 (DEL/NN/24/04/92), le Conseil municipal a approuvé les modalités de versement suivantes :

- 1<sup>er</sup> acompte de 100 000 € au mois de Mai 2024,
- 2<sup>nd</sup> acompte de 150 000 € au mois de Juillet 2024
- 3<sup>ème</sup> acompte de 150 000 € au mois de Septembre 2024
- Solde de 180 000 € au mois de novembre 2024.

En 2023, 75 % des Ehpad de Vendée étaient déficitaires. En décembre 2023, pour soutenir les Ehpad vendéens en difficulté et les services d'aide à domicile, l'Etat et le Département de la Vendée ont débloqué une aide de 10 618 050 €. Avec la hausse des coûts de fonctionnement, des Ehpad peinent à boucler leur budget. Sur les 137 Ehpad de Vendée (pour 10 320 places), l'un d'eux à Dompierre-sur-Yon a par exemple annoncé sa prochaine fermeture.

Les deux EHPAD de l'île d'Yeu n'échappent pas à la tendance.

Ainsi, la trésorerie du CCAS comprenant les trésoreries du CCAS, du Multi accueil et des Ehpad, est passée pour les deux établissements de 584 562, 65€ au 31 décembre 2022 à 129 460,42€ au 31 décembre 2023.

Pour faire face à ces difficultés, les deux EHPAD de l'Île d'Yeu ont été obligés de procéder, comme d'autres, à l'augmentation du prix à la journée sur 2024.

La municipalité a prévu de solliciter l'Etat (ARS) et le Département de Vendée pour solliciter le versement anticipé de dotations et également une aide exceptionnelle. Dans l'attente des suites qui seront données, il est proposé de permettre aux Ehpads, via le CCAS, d'améliorer leur trésorerie en modifiant l'échéancier de versement de la subvention. Le montant reste à ce stade inchangé (580 000€ au chapitre 65, nature 657358)

**Sur proposition du rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- ♦ **AUTORISE** Madame La Maire ou son représentant à mettre en œuvre le transfert de fonds du budget principal pour un montant total de 580 000 € vers le budget du Centre Communal d'Action Sociale, selon les modalités de versement comme suit :
  - 1er acompte de 100 000 € au mois de Mai 2024 (déjà versé)
  - Solde à compter de la présente délibération visée par la préfecture : 480 000 €

Cette délibération annule et remplace la délibération n°240492 du 4 avril 2024

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Pour extrait conforme

La maire,  
Carole CHARUAU